Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le
ID : 040-214003139-20240228-2024_A9-DE

DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 21
Date de convocation : 22 février 2024

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 février 2024
--- o0o ---

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. DARRIBEYROS), LAFOURCADE (a procuration pour Mme REBECHE), GOSSELIN, Mmes COURROS (a procuration pour M. DAUBA), ZELLER (a procuration pour M. DELAS), THIEBLIN, M. BRUEY, Mmes CHAPUIS, LAPORTE, GARBAY, M. FAUVEL, Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, GORGES-LANDES, M. LAMOTHE (a procuration pour Mme DEGOS), Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Etaient excusés : Mme REBECHE (a donné procuration à M. LAFOURCADE), MM. DARRIBEYROS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), DAUBA (a donné procuration à Mme COURROS), DELAS (a donné procuration à Mme ZELLER), MAULNY, Mmes HERDUAL, DEGOS (a donné procuration à M. LAMOTHE).

Un scrutin a eu lieu, Mme GARBAY a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance A
Délibération n°9

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Demande d'aide au titre de l'école Maternelle et Elémentaire Publique, groupe scolaire Jules ferry de TARTAS

Par courrier en date du 18 décembre 2023, l'école maternelle publique du groupe scolaire Jules Ferry de TARTAS nous informe sur l'organisation d'un projet « Environnement et milieux naturels ». L'objectif repose sur la découverte et la préservation des milieux naturels, avec différentes actions de décembre 2023 à juin 2024.
Pour un budget total de 2 140 €, l'école sollicite une aide de la commune à hauteur de 1 200 €.

Par courrier en date du 2 février 2024, l'école élémentaire publique du groupe scolaire Jules Ferry de TARTAS nous informe sur l'organisation d'un projet avec l'association « chantons sous les pins ».
L'objectif repose sur l'écriture et la composition d'une chanson qui sera ensuite filmée dans le cadre d'une réalisation d'un clip vidéo.
Pour un budget total de 3 462 €, l'école sollicite une aide de la commune à hauteur de 800 €.

De plus, dans le cadre de la démarche « vivre ensemble » des sorties pédagogiques seront organisées sur la fin d'année. A ce titre, le groupe scolaire sollicite la prise en charge de 3 bus pour ces sorties.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.
La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.

Envoyé en préfecture le 04/03/2024
Reçu en préfecture le 04/03/2024
Publié le
ID : 040-214003139-20240228-2024_A9-DE

Il est proposé à notre assemblée :

De donner un avis favorable, et de préciser que les crédits seront prévus au budget 2024 de la commune.

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tout document concernant la mise en œuvre de ces projets.

Après en avoir délibéré

Ouï l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable aux demandes d'aide au titre de l'école maternelle et élémentaire publique, groupe scolaire Jules Ferry de TARTAS.

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tout document concernant la mise en œuvre de ces projets.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,

Eva GARBAYES

Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.
La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.